



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 2010-2011

CH/AF

Commission de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports

Procès-verbal de la réunion du 03 mars 2011

ORDRE DU JOUR :

1. Projet de Programme national de réforme du Grand-Duché de Luxembourg dans le cadre de la stratégie Europe 2020 (PNR 2020)
- Adoption d'une prise de position
2. Neuvième programme quinquennal d'équipement sportif : première et deuxième listes
3. Présentation de la campagne « Bénévole am Sport - Mir brauchen Dech ! »
4. Analyse du document européen suivant :

COM(2011) 12 COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPEEN, AU CONSEIL, AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN ET AU COMITE DES REGIONS - Développer la dimension européenne du sport

SEC (2011) 68 Résumé de l'analyse d'impact
SEC (2011) 67 Impact Assessment
SEC (2011) 65 COMMISSION STAFF WORKING DOCUMENT

Ce document ne relève pas du contrôle du principe de subsidiarité.

5. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. André Bauler, M. Eugène Berger, M. Fernand Diederich, M. Emile Eicher, M. Ben Fayot, M. Claude Haagen remplaçant Mme Claudia Dall'Agnol, M. Fernand Kartheiser, M. Mill Majerus, M. Jean-Paul Schaaf

M. Romain Schneider, Ministre des Sports
M. Hubert Eschette, M. Guy Fusenig, M. Marc Mathekowitsch, M. Jos

Schauss, Département ministériel des Sports

Mme Christiane Huberty, Administration parlementaire

Excusés : Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Fernand Boden, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Marc Lies, M. Gilles Roth

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

1. Projet de Programme national de réforme du Grand-Duché de Luxembourg dans le cadre de la stratégie Europe 2020 (PNR 2020)

Le projet de lettre transmis aux membres de la Commission par courrier électronique le 1^{er} mars 2011 en vue d'une prise de position au sujet du projet de Programme national de réforme du Grand-Duché de Luxembourg dans le cadre de la stratégie Europe 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents (cf. annexe 1).

2. Neuvième programme quinquennal d'équipement sportif : première et deuxième listes

• Présentation

En guise d'introduction, il est rappelé que c'est à chaque fois par le biais d'un acte législatif que le Gouvernement est autorisé à subventionner les programmes quinquennaux d'équipement sportif, tandis que les projets susceptibles d'être subventionnés, ainsi que les critères et les modalités appliqués pour le subventionnement, sont arrêtés par règlement grand-ducal. Dans le cadre des programmes quinquennaux, l'Etat subventionne la réalisation d'équipements sportifs par les communes, les syndicats intercommunaux, les organisations sportives, associés les uns ou les autres, le cas échéant, à des promoteurs privés.

M. le Ministre présente d'abord succinctement les projets qui figuraient sur les différentes listes établies dans le cadre du **huitième programme quinquennal d'équipement sportif**. A cet effet, il est renvoyé à l'annexe 2 du présent procès-verbal qui reprend la documentation afférente mise à la disposition des membres de la Commission.

Il en ressort que la plus grande partie des projets inscrits aux différentes listes ont été réalisés et sont entre-temps en service. Le seul projet encore en phase d'achèvement de la deuxième liste concerne le hall des sports « Schoulkautz » du Syndicat Intercommunal Kautenbach/Eschdorf/Wilwerwiltz, qui sera inauguré en mai 2011. Sont encore en construction deux projets nationaux inscrits à la troisième liste, en l'occurrence le boulodrome national à Belvaux et le Centre national de quilles à Pétange. S'y ajoutent deux projets relatifs à la construction d'une piscine couverte à Colmar-Berg et à Larochette, le projet de Colmar-Berg étant d'ailleurs le résultat d'une synergie entre huit communes de la région. Les projets concernant respectivement la construction d'un stade cycliste et d'une piscine couverte à Kayl ont été reportés.

En somme, le Gouvernement avait été autorisé à subventionner, dans le cadre du huitième programme quinquennal, la réalisation d'équipements sportifs jusqu'à concurrence d'un montant de 120 millions d'euros, budget qui a été par la suite réduit à 110 millions d'euros. A l'heure actuelle, les subsides prévus pour les projets figurant sur les différentes listes s'élèvent à 101 millions d'euros et se situent donc à la fois en dessous du budget initial prévu et de l'alimentation effective du Fonds d'équipement sportif national.

C'est par la loi du 19 décembre 2008 que le Gouvernement a été autorisé à subventionner un **neuvième programme quinquennal d'équipement sportif**. Dans le cadre de ce programme, deux listes de projets à subventionner ont été arrêtées jusqu'à présent par règlement grand-ducal (cf. annexe 3), le projet de règlement grand-ducal relatif à la deuxième liste ayant été approuvé le 11 février 2011 par le Conseil de Gouvernement. A l'aide d'un tableau synoptique, M. le Ministre présente la situation actuelle des projets faisant l'objet des deux listes susmentionnées. A cet effet, il est renvoyé à l'annexe 4 du présent procès-verbal.

Pour le neuvième programme quinquennal, le Gouvernement est autorisé à subventionner la réalisation d'équipements sportifs jusqu'à concurrence d'un montant global de 90 millions d'euros. Les subsides accordés dans le cadre de la première liste s'élèvent à un total estimé de 44,5 millions d'euros et ceux de la deuxième liste à un total estimé de 42,2 millions d'euros. Reste donc un montant encore disponible de 3,3 millions d'euros.

- **Echange de vues**

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

- Le Département ministériel des Sports dispose de deux lignes budgétaires relatives au subventionnement d'équipements sportifs, dont l'une est destinée à la subvention de projets figurant dans les programmes quinquennaux et l'autre à la subvention de rénovations. Il convient en effet de distinguer entre nouvelles constructions et rénovations. D'autres critères déterminant l'inscription d'un projet dans un programme quinquennal ont trait à l'âge des structures ainsi qu'à l'importance de l'investissement.

Une cartographie aide en outre à déterminer les besoins en équipements sportifs d'un point de vue géographique, mais aussi en fonction des activités sportives. Ainsi, il a été retenu de veiller tout particulièrement à couvrir les besoins en piscines en vue du sport scolaire.

Quant aux taux des subsides accordés pour les projets locaux, l'aide financière de l'Etat se situe entre 20 et 30% du montant susceptible d'être subventionné. Toutefois, lorsqu'un projet présente un intérêt régional ou national, ce taux peut être porté jusqu'à 50% pour les projets à intérêt régional et jusqu'à 70% pour les projets à intérêt national.

Pour ce qui est des taux de subventionnement pour les rénovations, ils se situent entre 20 et 25% pour les halls sportifs, les piscines et les terrains de football, et entre 10 et 20% pour les terrains de tennis.

En ce qui concerne les investissements totaux, quelque 262 millions d'euros ont été investis dans des équipements sportifs dans le cadre du huitième programme quinquennal et jusqu'à présent, quelque 221 millions sont investis dans le contexte du neuvième programme quinquennal.

- D'un point de vue procédural, ce sont en général les communes ou les régions qui prennent l'initiative de se manifester si elles souhaitent bénéficier d'un subventionnement dans le cadre d'un programme quinquennal. Le Département ministériel des Sports de son côté peut aussi donner une impulsion lorsqu'il constate un manque d'infrastructures.

Actuellement, le dixième programme quinquennal qui couvrira la période de janvier 2013 à décembre 2017 est en voie d'élaboration.

- En ce qui concerne certains projets précis, il convient de retenir les données suivantes :

- Le projet relatif à la construction d'un stade cycliste (« vélodrome »), inscrit à la troisième liste du huitième programme quinquennal, a été reporté. Sa réalisation est prévue pour après 2013. Il s'agit d'un projet national qui bénéficiera d'un subventionnement de 70%.

Rappelons que la construction avait été initialement prévue à Cessange. Etant donné que cet investissement ne fait plus partie des projets prioritaires de la ville de Luxembourg, c'est via une circulaire diffusée en octobre 2010 que le Ministre des Sports a invité les communes intéressées à faire acte de candidature. Alors que bon nombre des réponses reçues ont été négatives, certaines communes ont manifesté leur intérêt. Il ressort de l'analyse des dossiers effectuée par un groupe de travail *ad hoc* que quatre communes remplissent certaines conditions fixées dans le cahier des charges afférent, tandis qu'une commune, à savoir celle de Mondorf-les-Bains, satisfait à la plupart des conditions. Le groupe de travail examinera encore une fois de plus près les dossiers, notamment celui de Mondorf, avant d'établir un rapport écrit. Il reviendra alors au Conseil de Gouvernement de prendre une décision définitive quant au site du futur stade cycliste.

- C'est pour des raisons financières que le projet relatif à la mise en place d'une piscine couverte à Kayl a dû être reporté.
- La piscine couverte du SISPOLO à Hosingen, figurant sur la deuxième liste du neuvième programme quinquennal, ne sera pas seulement destinée au sport scolaire, mais sera aussi accessible au public. Elle est censée contribuer ainsi à la promotion du tourisme dans cette région.
- Le Fonds Belval prévoit la mise en place d'un centre sportif, y compris d'une piscine, sur le site Belval.
- En ce qui concerne le campus scolaire de Mersch sur lequel seront implantés le Lycée technique pour professions éducatives et sociales et le Lycée Ermesinde, le maître d'œuvre est l'Etat, plus précisément l'Administration des bâtiments publics. Il lui revient donc de prévoir, le cas échéant, les infrastructures sportives nécessaires. Il est précisé que seule la construction d'un hall sportif est envisagée, et non celle d'une piscine.
- En tant qu'établissement public, le Centre national sportif et culturel « Coque » dispose d'une autonomie financière et définit par conséquent lui-même les rénovations ou les nouveaux aménagements qu'il compte réaliser.
- Pour ce qui est du stade national de football, c'est un promoteur privé qui se propose de le construire sur le site de Livange, en y joignant un centre commercial attenant. La construction ne sera donc pas subventionnée par l'Etat qui est toutefois prêt à réaliser des travaux relatifs aux infrastructures de transport (cf. échangeur de Livange, élargissement de l'autoroute etc.). Dès que le stade pourra être utilisé par la FLF, il incombera à cette dernière de participer aux frais de fonctionnement. Elle sera épaulée dans cette mission par l'Etat, tout comme elle bénéficie actuellement d'une contribution étatique pour financer sa participation aux frais de fonctionnement du stade Josy-Barthel.

Dans ce contexte, il est rappelé que plusieurs autres sites avaient été analysés au préalable en vue de la construction d'un nouveau stade national. Celui de Livange s'est avéré être le plus approprié.

- Les initiatives en vue regrouper sur un même site structures scolaires, structures d'accueil et structures sportives sont en principe à saluer. Il convient toutefois d'éviter des concentrations trop importantes d'élèves sur un tel site.

M. le Ministre explique que les projets en question (cf. Harlange, Goesdorf, Hosingen) visent à parer à la situation telle qu'elle se présente dans ces régions, situation qui est d'une part marquée par des fusions communales et d'autre part par une croissance démographique considérable. Il ne faut pas perdre de vue que la mise en place des infrastructures nécessaires représente un impact financier important pour ces communes. La création de

synergies entre les trois domaines (éducation, encadrement et sports) permet ainsi une utilisation optimale d'un site. En termes d'ordre de grandeur, de tels sites regroupent en moyenne quelque 300 à 400 élèves.

- Il est fait valoir qu'il importe de veiller à ce que les projets d'équipements sportifs ne privilégient pas outre mesure l'aspect récréatif au détriment des considérations d'ordre pratique et fonctionnel. On n'a qu'à penser à certaines piscines qui misent essentiellement sur les structures de détente (« wellness ») et de loisir, si bien qu'elles s'avèrent inadaptées au sport scolaire. La même tendance peut être observée dans d'autres disciplines. Par ailleurs, il serait désirable que certaines piscines disposent d'une tribune.

M. le Ministre rejoint ces prises de position en soulignant l'importance d'investir prioritairement dans des structures pratiques et fonctionnelles aussi bien pour le sport scolaire que pour le sport de compétition. Une tribune est prévue dans le projet relatif au Centre sportif René Hartmann à Dudelange. En général, il faut savoir qu'une telle construction fait inévitablement augmenter les coûts. Et de souligner l'importance d'une planification régionale susceptible de garantir partout un équipement adéquat et adapté aux besoins des différentes régions du pays. A noter encore que dans les projets de construction des communes ou des syndicats intercommunaux, l'Etat subventionne uniquement les structures destinées directement au sport scolaire et au sport de compétition.

- Il est expliqué que lorsqu'une école ou une association d'une commune utilise des infrastructures sportives de l'Etat, la commune se doit de verser un loyer ou une indemnité en vue de participer aux frais de fonctionnement et d'amortissement.

Il est retenu que la Commission sera tenue au courant de l'élaboration du dixième programme quinquennal.

3. Présentation de la campagne « Bénévole am Sport - Mir brauchen Dech ! »

- **Présentation**

M. le Ministre présente la campagne « Bénévole am Sport – Mir brauchen Dech ! », lancée en février 2011. A cet effet, il est renvoyé à la présentation *PowerPoint* figurant à l'annexe 5 du présent procès-verbal.

Notons que la campagne précitée se situe dans le cadre de l'Année Européenne du Bénévolat 2011, proclamée par la Commission européenne. Elle a été élaborée en collaboration avec le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (COSL) et ses fédérations sportives. Elle émane en même temps de la volonté de renouer avec des efforts entrepris depuis 2007 en vue de sensibiliser l'opinion publique à l'importance du bénévolat dans le domaine des sports. De fait, en 2007, cinq fédérations sportives et le COSL avaient attiré l'attention sur les difficultés croissantes à recruter des bénévoles. Un groupe de travail interministériel, rassemblant des représentants du Ministère de l'Intérieur, du Ministère de la Famille, du Ministère de la Culture, du Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme ainsi que du Département ministériel des Sports, avait alors été mis en place. Le travail de ce groupe a débouché sur un certain nombre d'actions, telles que l'extension du système des chèques-services à la culture et aux sports, des initiatives en vue de reconnaître et de récompenser les activités du bénévolat ou encore le lancement de quatre projets pilotes dans les communes de Monnerich, Mersch, Junglinster, ainsi que dans le canton de Redange.

Pour 2011, le Département ministériel des Sports est associé à un comité de coordination qui regroupe les domaines les plus divers pour organiser des activités dans le cadre de l'Année Européenne du Bénévolat. Il soutient ces actions par des initiatives spécifiques.

A signaler encore que dans un dépliant sont recensés les besoins concrets des associations sportives des différentes fédérations en matière de bénévoles (cf. annexe 6). Ces besoins se font sentir à la fois dans le domaine de l'encadrement sportif, de l'administration, du fonctionnement (cf. juge/arbitre, équipement, transport des jeunes, billets d'entrée, buvette/catering), ainsi qu'en relation avec des événements ponctuels.

En outre, par un sondage qui s'adresse au grand public, le Département ministériel des Sports compte entre autres dégager les arguments susceptibles d'encourager de nouveaux bénévoles à s'engager dans le domaine des sports.

- **Echange de vues**

Il est constaté que de nos jours, bon nombre de personnes ne sont prêtes à assumer l'une ou l'autre charge dans le domaine des sports que moyennant une rémunération. S'y ajoute le fait qu'au niveau de l'encadrement sportif, il existe une certaine réticence pour suivre une formation plus poussée.

M. le Ministre estime qu'il convient de réduire à un strict minimum les activités d'encadrement donnant lieu à une rémunération. Il explique que par la campagne sous rubrique, il est cherché à sensibiliser et à responsabiliser les bénévoles potentiels, tout en attirant leur attention sur les multiples acquis qu'ils peuvent tirer d'un tel engagement. Ces acquis sont susceptibles de leur servir aussi bien dans la vie privée que dans la vie professionnelle. Il importe aussi de garantir la reconnaissance des bénévoles qui s'engagent dans une association sans prétendre à la moindre rétribution. Au demeurant, il serait indiqué de veiller à couvrir certains risques qui vont de pair avec un engagement, même s'il va sans dire qu'il reste toujours une responsabilité morale à assumer par le bénévole lui-même.

Il est par ailleurs prévu de modifier les formations en vue de l'obtention d'un diplôme d'entraîneur en ce sens que les expériences que certains candidats ont gagnées auparavant en tant que sportifs actifs pourraient être validées et donner lieu à une dispense de certains modules. En outre, il serait utile d'aboutir à la délivrance de certificats de compétences dans le bénévolat qui puissent être évoqués dans le *curriculum vitae* des détenteurs et constituer le cas échéant un atout pour postuler à un emploi.

4. Analyse du document européen suivant :
COM(2011) 12 COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPEEN, AU CONSEIL, AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN ET AU COMITE DES REGIONS - Développer la dimension européenne du sport

- **Résumé**

L'article 165 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) confère à l'UE une nouvelle compétence pour appuyer, coordonner ou compléter les actions des Etats membres dans le domaine du sport. L'UE est ainsi invitée à contribuer à la promotion des enjeux du sport et à mener une action visant à développer la dimension européenne du sport. L'article 165 du TFUE contient également une référence à des « actions d'encouragement » dans le domaine du sport sur base de laquelle la Commission aurait pu envisager de proposer un nouveau programme de dépenses dans le cadre des perspectives financières en cours, comme un programme limité de l'UE pour le sport d'une durée de deux ans. La Commission a conscience que les acteurs du sport attendent de l'UE qu'elle apporte

un soutien financier conformément au mandat du traité. Cependant, d'importantes contraintes budgétaires et matérielles plaident actuellement en défaveur d'une telle proposition à ce stade. Tout d'abord, la marge restante du chapitre correspondant du budget de l'UE est très limitée. De ce fait, il n'était pas possible de proposer un volume financier qui aurait permis le lancement d'un premier programme de l'UE pour le sport susceptible d'atteindre ses objectifs. Deuxièmement, les actions préparatoires de 2009 et 2010 en cours dans le domaine du sport n'ont pas encore été soumises à une évaluation indépendante susceptible de justifier la valeur ajoutée d'un programme de l'UE. L'analyse d'impact relative à un futur programme de l'UE pour le sport (à partir de 2014), fondée sur l'évaluation des actions préparatoires correspondantes en matière de sport, ne pourra être réalisée qu'en 2011. L'ensemble de ces éléments ont conduit la DG Education et culture à reconsidérer son idée première d'une initiative pour 2010 combinant une proposition d'action à un programme de dépenses.

La Commission européenne a donc décidé de présenter une initiative stratégique sous forme de communication. Les objectifs spécifiques que l'initiative envisagée devrait viser à atteindre sont les suivants :

- promouvoir la fonction bienfaitrice pour la santé, sociale et éducative du sport,
- soutenir les structures sportives fondées sur le volontariat,
- protéger l'intégrité physique et morale des sportifs,
- encourager l'équité et l'ouverture dans les compétitions sportives,
- améliorer le dialogue et la coopération avec les acteurs du sport,
- améliorer la compréhension de l'application du droit de l'UE au sport,
- encourager la collecte de données concrètes sur le sport dans l'UE-27.

Conformément au mandat du traité et au vu de la pleine compétence des Etats membres en matière de sport, l'initiative de l'UE ne se substituera pas aux actions des Etats membres, mais proposera des mesures supplémentaires dans le respect du principe de subsidiarité et dans les domaines où l'expérience a montré que les progrès à effectuer pour surmonter les difficultés recensées ne peuvent pas être réalisés de manière suffisante par les Etats membres dans le cadre de leurs systèmes constitutionnels nationaux. L'initiative envisagée n'ira pas au-delà de ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs définis, mais tiendra compte du principe de proportionnalité et du mandat du traité, qui exclut une harmonisation et ne prévoit que des outils non contraignants pour l'action au niveau européen. L'initiative envisagée au niveau de l'UE sera mise en œuvre sur la base des structures nationales et européennes existantes.

• **Présentation et examen**

M. le Président présente les points saillants du document sous rubrique en insistant sur le fait que ce document est à mettre en relation avec le Livre Blanc sur le Sport présenté par la Commission européenne en 2007¹. Ce Livre Blanc porte sur le rôle sociétal, la dimension économique et l'organisation du sport en Europe, ainsi que sur le suivi que la Commission compte assurer. Il comporte de nombreuses propositions de la Commission ayant trait aux domaines précités. Ces propositions concrètes de futures initiatives européennes forment un « plan d'action Pierre de Coubertin » qui contient les actions qu'il incombera à la Commission de mener ou de soutenir.

Même si en vertu de l'article 165 du TFUE, l'UE ne dispose pas de compétences législatives en matière de sports, elle peut s'intéresser tout particulièrement à des sujets ayant une

¹ COM(2007) 391 – Livre Blanc sur le Sport.

incidence sur le plan européen, tels que le dopage ou le transfert de joueurs dans les sports d'équipe.

Ainsi, il est souligné dans la communication sous rubrique que « la Commission soutient la lutte contre le dopage et le rôle essentiel joué par l'Agence mondiale antidopage (AMA), les organisations nationales de lutte contre le dopage, les laboratoires accrédités, le Conseil d'Europe et l'UNESCO » (p. 4). Il est affirmé que « de nombreuses parties prenantes réclament une participation plus active de l'Union à la lutte contre le dopage, qui pourrait passer, par exemple, par une adhésion à la convention contre le dopage du Conseil de l'Europe, dans la mesure où les compétences de l'Union dans ce domaine le lui permettent » (p. 4).

Un autre défi important réside dans la prévention de la violence et de l'intolérance dans le domaine des sports. Dans ce contexte est cité un récent rapport de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE, qui montre que « le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance continuent à poser problème dans le sport européen » (p. 6).

M. le Ministre explique que jusqu'à présent ont eu lieu trois conseils formels consacrés au sport, à côté de conseils informels. Pour les responsables, il s'agit d'un domaine nouveau, qui a été ouvert par l'article 165 du TFUE, si bien que les travaux se trouvent encore dans une phase de démarrage. De fait, en dépit de l'existence d'excellents textes de base, des pistes claires font encore défaut à l'heure actuelle, si bien que les travaux n'ont pas encore véritablement avancé.

Au Luxembourg, la politique sportive n'est pas considérée comme un domaine à part. Les responsables s'efforcent plutôt d'adopter une perspective globale en établissant des liens entre autres avec les domaines de la famille, de la santé et du tourisme. Néanmoins, dans le cadre des directives européennes portant sur des sujets plus généraux, tels que la problématique de la libre circulation, il importe de veiller à sauvegarder la spécificité du sport. Tout compte fait, la Commission européenne devrait mettre à profit les nouvelles compétences conférées par le TFUE pour faire avancer le sport en relevant les nombreux défis qui se posent dans ce domaine. Dans ce contexte, il est regrettable que jusqu'en 2014, la marge restante du chapitre correspondant du budget de l'UE soit trop limitée pour permettre le lancement d'un premier programme de l'UE pour le sport.

5. Divers

- La prochaine réunion de la Commission aura lieu le **jeudi 10 mars 2011, à 10.30 heures**. Elle sera consacrée à l'analyse de deux documents européens portant sur la problématique de l'abandon scolaire. A la même occasion, la Commission organisera ses travaux en vue de la préparation du débat d'orientation sur les différents types d'enseignants du système scolaire luxembourgeois.

- M. le Président informe que la Commission est invitée à se joindre à **M. le Président de la Chambre des Députés** pour visiter le **Centre d'Education différenciée d'Echternach**, le **jeudi 31 mars 2011, à 10.30 heures**.

Luxembourg, le 9 mars 2011

La Secrétaire,
Christiane Huberty

Le Président,
Ben Fayot

Annexes :

1. Prise de position de la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports au sujet du projet de Programme national de réforme du Grand-Duché de Luxembourg (PNR 2020)
2. Aperçu sur les projets inscrits aux différentes listes du huitième programme quinquennal d'équipement sportif
3. Textes des règlements grand-ducaux établissant une première et une deuxième partie de projets à subventionner dans le cadre du neuvième programme quinquennal d'équipement sportif
4. Tableau synoptique renseignant sur la situation actuelle des projets inscrits à la première et à la deuxième liste du neuvième programme quinquennal d'équipement sportif
5. Présentation *PowerPoint* « Bénévolat am Sport »
6. Dépliant « Bénévole am Sport – Mir brauchen Dech ! Nous avons besoin de toi ! »



Luxembourg, le 3 mars 2011

Dossier suivi par Christiane Huberty
Attachée au Service des Commissions
Tél. : + 352 466 966 341
Fax : + 352 466 966 364
Courriel : chuberty@chd.lu

Monsieur Laurent Mosar
Président de la Chambre des Députés

Concerne : Projet de Programme national de réforme du Grand-Duché de Luxembourg dans le cadre de la stratégie Europe 2020 (PNR 2020)

Monsieur le Président,

Suite à votre lettre du 28 janvier 2011, j'ai l'honneur de vous informer que dans sa réunion du 10 février 2011, la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports a examiné le projet de Programme national de réforme susmentionné en présence de Madame la Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle. La Commission a retenu les considérations suivantes au sujet du volet consacré à l'Education nationale et à la Formation professionnelle :

La Commission prend acte qu'en matière d'éducation, le projet de Programme national de réforme reprend l'objectif européen énoncé dans le papier stratégique « Europe 2020 – Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive » et visant à « améliorer les niveaux d'éducation, en particulier en s'attachant à réduire le taux de décrochage scolaire à moins de 10% et en portant à 40% au moins la proportion de personnes âgées de 30 à 34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou atteint un niveau d'études équivalent ».

En ce qui concerne l'objectif national visant à maintenir le décrochage scolaire en dessous de 10%, la Commission constate avec satisfaction qu'au Luxembourg, le taux de décrochage permanent théorique a diminué de 17,2% en 2003-2004 à 11,2% en 2007-2008. Elle se voit par ailleurs informée que d'après les derniers chiffres, ce taux est de nouveau passé en dessous de la barre des 10% en 2008-2009, dans la mesure où il s'élevait alors à 9%, à l'instar de la situation en 2006-2007, où le taux était de 9,4%. A noter en outre que selon une récente

communication de la Commission européenne relative à la lutte contre l'abandon scolaire, qui se fonde sur l'enquête sur les forces de travail (Eurostat), le Luxembourg occupait en 2009 la cinquième place parmi les Etats membres au taux de décrochage le moins élevé, derrière la Slovaquie, la Slovénie, la Pologne et la République tchèque¹.

Le Luxembourg peut par conséquent se prévaloir d'ores et déjà d'un résultat remarquable en matière de réduction du taux d'abandon scolaire. Ces progrès sont dus en premier lieu au fait que ce phénomène a été rendu visible à partir de 2005. Depuis lors, une attention systématique y a été portée, et toute une série de mesures ont été mises en œuvre afin d'y remédier. Dans ce contexte a été soulignée l'importance d'un suivi individuel de chaque jeune. Les mesures prises s'inscrivent essentiellement dans le cadre des réformes scolaires récentes et en cours. S'y ajoutent un certain nombre de projets-pilotes visant à diversifier l'offre scolaire, ainsi que des mesures complémentaires prévues pour les prochaines années.

Même si le taux de décrochage scolaire semble se stabiliser en dessous des 10%, il n'empêche que pour les jeunes qui sont encore concernés, le problème persiste et est particulièrement difficile à résoudre. Il convient donc de redoubler d'efforts en misant sur une approche pédagogique fondée sur la différenciation.

Pour ce qui est de l'objectif national visant à porter à 40% la proportion de personnes âgées de 30 à 34 ans ayant obtenu un diplôme d'enseignement supérieur ou atteint un niveau d'études équivalent, la Commission note que le taux « national » de personnes détentrices d'un tel diplôme s'élève actuellement à quelque 30%. Il semble en effet opportun de définir cet indicateur par rapport à la population résidente, ayant fait sa scolarité au Luxembourg, plutôt que d'avoir recours à l'enquête sur les forces de travail (Eurostat), selon laquelle le Luxembourg affichait déjà un taux de 46,6% en 2009. Ce dernier taux s'explique par le fait que l'immigration est désormais à 50% une immigration de personnes pouvant se prévaloir d'une formation postsecondaire, tandis que le taux « national » renseigne sur la capacité du système scolaire luxembourgeois à former des jeunes aptes à achever avec succès une telle formation.

Il est relevé dans ce contexte que le taux des étudiants qui abandonnent leurs études supérieures au cours ou à la fin de la première année est particulièrement élevé. Or sur le marché du travail luxembourgeois, plus de 50% des emplois sont désormais des postes requérant un diplôme d'études supérieures. Par conséquent, il est primordial de veiller à ce que les jeunes résidents, accomplissant leur scolarité au Luxembourg, soient préparés et outillés au mieux pour réussir des études supérieures et pour relever les défis résultant des changements intervenus sur le marché du travail.

En conclusion, à l'exception d'un membre, la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports est unanime à se rallier aux deux objectifs nationaux proposés par le Gouvernement en matière d'éducation et de formation professionnelle. Elle considère que les efforts visant à réduire le taux du décrochage scolaire, d'une part, et à

¹ COM(2011) 18 : COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPEEN, AU CONSEIL, AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN ET AU COMITE DES REGIONS – La lutte contre l'abandon scolaire : une contribution essentielle à la stratégie Europe 2020 (p. 4).

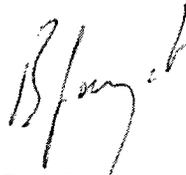
augmenter le taux des détenteurs de diplômes d'enseignement supérieur, d'autre part, sont d'un intérêt vital pour le pays.

Les deux objectifs font ressortir la nécessité de mieux préparer et outiller l'école luxembourgeoise pour faire face à l'hétérogénéité croissante de la population scolaire. Le grand défi consiste à veiller à ce que tous les élèves, aussi bien les forts que les faibles, puissent progresser autant que possible et à concevoir les apprentissages de telle façon qu'ils permettent d'amener chaque élève au plus haut niveau de ses capacités personnelles, en évitant toute ghettoïsation. Il s'agit en fin de compte d'un enjeu fondamental pour la cohésion sociale.

*

Je vous saurais gré, Monsieur le Président, de bien vouloir transmettre la présente prise de position à Monsieur le Président de la Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.



Ben Fayot

Président de la Commission de l'Education nationale,
de la Formation professionnelle et des Sports.

Transmis pour information aux membres

- de la Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire,
- de la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports,
- de la Conférence des Présidents.

Luxembourg, le 3 mars 2011



Christiane Huberty

Secrétaire de la Commission de l'Education nationale,
de la Formation professionnelle et des Sports

8e PROGRAMME QUINQUENNAL D'EQUIPEMENT SPORTIF			
	PORTEUR DU PROJET	LIEU	OBJET
1	Projets inscrits à une première liste		
8/01	Junglinster	Junglinster	Hall multisports
8/02	Niederanven	Centre am Sand	Hall multisports
8/03	Useldange	Useldange	Hall multisports
8/04	Luxembourg	Tramsschapp	Hall multisports
8/05	Berdorf	Berdorf	Hall des sports
8/06	Burmerange	Elvange	Hall multisports
8/07	Echternach	Aubge de Jeunesse	Hall des sports/Escalade
8/08	Reisdorf	Reisdorf	Hall des sports
8/09	Bettendorf	Gilsdorf	Salle des sports
8/10	Luxembourg	Eich	Salle des sports
8/11	Strassen	Strassen	Hall des sports
8/12	Sanem	Soleuvre	Stade d'athlétisme
8/13	Berdorf	Berdorf	Terrain des sports (vest)
8/14	Bettembourg	Bettembourg	Terrain des sports (Vest)
8/15	Betzdorf	Mensdorf	Centre de football
8/16	Biwer	Biwer	Terrain des sports (entr)
8/17	Consdorf	Consdorf	Terrain des sports
8/18	Dippach	Schouweiler	Terrain des sports(vestiaires)
8/19	Dudelange	Stade A.Meyer	Terrain des sports(vestiaires)
8/20	Mersch	Schlasspesch	Terrain des sports(écl+vest.)
8/21	Mertzig	Mertzig	Terrain des sports
8/22	Mondorf	Mondorf	Centre de football
8/23	Rosport	Rosport	Terrain des sports
8/24	Schuttrange	Munsbach	Terrain des sports
8/25	Wintrange	Wintrange	Terrain de football
8/26	S.I.Bech/Manternach	Berbourg	Terrain des sports
8/27	Rumelange	Rumelange	Centre de tennis
8/28	S.I. Bettembourg/Leudelage	Bettembourg	Piscine couverte
8/29	Luxembourg	Bonnevoie	Piscine couverte
8/30	Mondercange	Mondercange	Piscine couverte
8/31	Strassen/FLTA	Strassen	Centre Nat.Tir longue dist.
8/32	Féd.Lux.Aéronautique	Useldange	Aérodrome(hangars)
	Sous-total		
	Projets en service		

	PORTEUR DU PROJET	LIEU	OBJET
2	Projets inscrits à une deuxième liste		
8/33	Bascharage	Bascharage	Hall multisports
8/34	Betzdorf	Roodt/Syr	Hall multisports
8/35	Esch-sur-Alzette	Ecole Dellhoeh	Salle des sports
8/36	Esch-sur-Alzette	Ecole Jean Jaures	Hall des sports
8/37	Ettelbruck	Ettelbruck	Hall des sports(Gymnastique)
8/38	Schifflange	Ecole Wingert	Hall des sports
8/39	S.I. Schoulkautz	Wilwerwiltz	Hall des sports
8/40	Mertert	Wasserbillig	Salle des sports
8/41	Luxembourg	Rue de Strasbourg	Centre sociétaire
8/42	Differdange	Fousbann	Terrain des sports
8/43	Echternach	Echternach	Terrain des sports(vestiaires)
8/44	Hespérange	Itzig	Terrain des sports (vestiaires)
8/45	Junglinster	Junglinster	Centre de football
8/46	Luxembourg	Cessange	Terrain des sports (vestiaires)
8/47	Bettembourg	Bettembourg	Plaine multisports
8/48	Luxembourg	Kockelscheuer	Patinoire
8/49	Bascharage	Bascharage	Piscine couverte
8/50	Mersch	Mersch(Krounebirg)	Piscine couverte
8/51	Pétange	Rodange 2e phase	Piscine couverte
8/52	Wintrange	Wintrange	Piscine couverte
8/53	Remich	Remich	Piscine de plein air
	Projets en cours	Projets en service	

	PORTEUR DU PROJET	LIEU	OBJET
3	Projets inscrits à une troisième liste		
8/54	Contern	Contern	Hall multisports
8/55	Pétange	Rodange	Hall polyvalent
8/56	Diekirch	Diekirch (Ecole prim.)	Hall des sports
8/57	Differdange	Obercorn	Hall de gymnastique
8/58	Bascharage	Bascharage	Centre de football
8/59	Luxembourg	Cessange	Stade cycliste (piste)
8/60	Sanem	Belvaux	Boulodrome national
8/61	Pétange	Pétange	Centre national de quilles
8/62	Diekirch	Diekirch	Stade d'eau vive
	Projets non encore mis en chantier	Projets en cours	Projets en service
4	Projets inscrits à une 4e liste		
8/63	Mamer	Mamer	Hall multisports
8/64	Walferdange	Bereldange	Hall des sports
8/65	Ell	Ell, école primaire	Salle des sports
8/66	Rosport	Steinheim	Salle des sports
8/67	Divers		Terrains multisports
8/68	Colmar-Berg	Colmar-Berg	Piscine couverte
8/69	Larochette	Larochette	Piscine couverte
8/70	Contern/Niederanven/Schuttrange	Niederanven	Piscine couverte
8/71	S.I. Bertrange/Strassen	Bertrange	Piscine couverte
8/72	S.I.SICOSPORT	Kayl	Piscine couverte
	Total des subsides prévus (€)		101 000 000
	Budget projet de loi (€)		120 000 000
	Alimentation du fonds (€)		110 000 000
	Projets en service	Projets en cours	Projets reportés

Texte du projet de règlement grand-ducal établissant une première partie de projets à subventionner dans le cadre du neuvième programme quinquennal d'équipement sportif

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la loi du 19 décembre 2008 autorisant le Gouvernement à subventionner un neuvième programme quinquennal d'équipement sportif ;

Vu l'avis du Comité olympique et sportif luxembourgeois, organisme central du sport ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

Sur le rapport de Notre Ministre des Sports et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons :

Art.1er.- Est approuvée la liste ci-après établissant une première partie de projets à subventionner dans le cadre du neuvième programme quinquennal d'équipement sportif :

Nombre	Genre	No	Répartition sur le Territoire	
			Commune(s)	Lieu(x)
6	Centre sportif	9/01	Bertrange	Bertrange « Centre Atert »
	Centre sportif	9/02	Differdange	Obercorn
	Centre sportif	9/03	Dudelange	Centre sportif « René Hartmann »
	Centre sportif	9/04	Luxembourg	Belair
	Centre sportif	9/05	Pétange	Pétange
	Centre sportif	9/06	Sanem	Soleuvre, Centre sportif « J.-P. Krier »
2	Hall des sports	9/07	Koerich	Ecole primaire
	Hall des sports	9/08	Steinsel	Heisdorf
1	Stade multisports	9/09	Grevenmacher	Grevenmacher « op Flohr »
2	Terrain des sports	9/10	Differdange	Niedercorn
	Terrain des sports	9/11	Pétange	Rodange
5	Mini-stades *	9/12	Diverses	Divers
1	Centre de tennis	9/13	Contern	Moutfort
1	Hall de tennis	9/14	Pétange	Pétange
1	Stand de tir (national)	9/15	Niederanven	Senningerberg
1	Hall beachvolley (national)	9/16	Esch-sur-Alzette	An der Hiehl
1	Centre de ski nautique (national)	9/17	Schengen	Remerschen
1	Aérodrome (national)	9/18	Winseler	Noertrange
1	Circuit national de moto-cross	9/19	Goesdorf	Bockholtz
1	Centre national de football	9/20	FLF	Mondercange

* Betzdorf, Bourscheid, Koerich, Mamer, Syndicat intercommunal Sispolo (Parc Hosingen).

Art. 2.- Notre Ministre des Sports et Notre Ministre du Trésor et du Budget sont chargés de l'exécution du présent règlement qui sera publié au mémorial.

Le Ministre des Sports,
Jeannot Krecké

Le Ministre du Trésor et du Budget,
Luc Frieden

Commentaires explicatifs

Par la loi du 19 décembre 2008, le Gouvernement est autorisé à subventionner un neuvième programme quinquennal d'équipement sportif à concurrence d'une enveloppe financière arrêtée à 90.000.000 euros.

A l'instar des programmes qui ont précédé, cette enveloppe est déterminée sur la base d'un ensemble d'équipements sportifs dont la nécessité est admise et pour la réalisation desquels les maîtres d'ouvrage respectifs se sont déclarés pour la période quinquennale du 1.1.2008 au 31.12.2012.

Conformément à l'article 2 de la loi d'autorisation, le ministre des sports indique et fait arrêter selon certains délais les relevés des projets d'équipements qui sont subventionnés et qui constituent donc progressivement le contenu proprement dit du 9^e programme quinquennal. Dans le cadre de l'aménagement du territoire sont fixés par ces listes successives le nombre, le genre et la répartition territoriale des infrastructures sportives retenues pour être réalisées.

Le présent projet de règlement grand-ducal a pour objet de dresser la première liste des équipements inscrits au 9^e programme.

Il s'agit des projets dont la concrétisation s'avère suffisamment avancée au niveau des instructions administratives des dossiers, voire de la phase de réalisation déjà entamée, pour justifier que les contributions programmées par l'Etat deviennent disponibles pour être octroyées. Comme par le passé, il y a la préoccupation à l'égard des maîtres d'ouvrage et des propriétaires de faire coïncider, autant que possible, l'octroi des aides financières de l'Etat avec les paiements qu'eux ils sont tenus de régler. Ainsi les montants des subsides ne se trouvent pas implicitement réduits par des frais financiers d'emprunts.

Pour la fixation du lot initial des installations sportives, il a en particulier été considéré que la loi d'autorisation inclut l'année 2008. Cette année est déjà écoulée parce que les procédures législatives du 9^e programme ont été temporisées dans le but de départager au mieux les équipements encore finalisés au huitième programme quinquennal et ceux différés au suivant.

Les évolutions et réalisations de l'infrastructure sportive sont constantes et les parachèvements ou mises en service des installations empiètent et chevauchent d'un programme à l'autre, sans que toutefois les projets en tant que tels ne soient réinsérés au programme subséquent ni continués à financer à charge de celui-là.

A faire l'état des lieux actuel du huitième programme quinquennal et en guise d'explication pratique aux considérations qui précèdent, il y a quatre projets qui sont encore en instruction à la date du 1^{er} février 2009, c'est-à-dire que les dossiers en sont ficelés, mais leur mise en chantier n'est ni déjà en cours ni déterminée dans un délai plutôt précis. Ce sont à la troisième liste du règlement grand-ducal du 1^{er} septembre 2006 la piste cycliste à Cessange et le stade d'eau vive à Diekirch (tous les deux des projets à caractère national) et puis à la quatrième liste du règlement grand-ducal du 6 décembre 2007 les deux piscines couvertes à caractère régional respectivement à Larochette et à Kayl (les maîtres d'ouvrage étant les syndicats intercommunaux Filano – Fischbach, Larochette et Nommern - et Sicosport – communes de Kayl et Rumelange).

Grâce à la flexibilité budgétaire du fonds d'équipement sportif national auquel il est recouru, ces reports d'exécution sont possibles et les réserves financières nécessaires restent acquises. Au cas toutefois qu'il serait convenu de renoncer à un projet ou qu'il devrait y être sursis durant une période prolongée, ledit projet est à retirer du 8^e programme par une décision formelle conforme à celle par laquelle il y avait été inscrit.

Contenu de la première liste

Cette première liste d'équipements sportifs du neuvième programme quinquennal émerge 24 unités d'installations, dont 5 mini-stades polyvalents et spécifiés sur le relevé par un astérisque.

Le passage en revue succinct des divers équipements donne lieu aux explications suivantes :

- Hormis le nouveau Centre sportif à Luxembourg-Belair à proximité d'un complexe scolaire et composé d'un hall multisports et d'une piscine, les cinq autres centres concernent un chacun un ensemble sportif de la seconde génération, c'est-à-dire qu'il constitue une rénovation fondamentale d'un complexe suranné ou qu'il remplace et se substitue en lieu et place, ou à un endroit ailleurs, à des installations amorties remontant aux premiers programmes quinquennaux des années 1960/70. A ces occasions, il n'est pas rechigné de faire analyser par des études spéciales pour quelle solution se décider, quelle est la plus économique, démolir ou rénover.
- Les deux halls des sports à Koerich et à Steinsel sont des équipements scolaires supplémentaires et nouveaux.
- A Grevenmacher, le stade « Op Flohr » est complété par un terrain de football à revêtement synthétique et des vestiaires destinés à la fois au cercle athlétique et au club de football.
- Les terrains de football à Niedercorn et Rodange sont des terrains à revêtement synthétique qui remplacent des terrains à gazon naturel.
- Un hall couvert de tennis à Pétange constitue une partie du nouvel ensemble qui héberge le centre national de quilles. Ce hall de tennis remplace une installation privée affectée à d'autres fins. A Moutfort, le hall de tennis est complété par des courts en plein air pour former un centre de tennis complet.
- Quatre installations nouvelles sont destinées à revêtir un caractère national pour le ski nautique à Remerschen, le motocross à Bockholtz, des disciplines du tir à Senningerberg et le beachvolley à Esch-sur-Alzette.
- Le Centre national de football à Mondernange est agrandi en ce qui concerne les vestiaires, les locaux de séjour et d'administration au Siège Social ainsi que les salles de classe nécessaires aux activités du « Sportslycée ». Des apports financiers conséquents sont attribués par les instances fédérales européenne UEFA et internationale FIFA, à charge du plan d'équipement, il est contribué pour les installations supplémentaires dans l'intérêt des activités sportives.
- A l'aérodrome de Noertrange, en particulier les activités sportives du parachutage requièrent des hangars supplémentaires en guise de garage pour avion.

Couverture financière

A charge de l'enveloppe financière autorisée par la loi du 19 décembre 2008, plus ou moins 40% des 90.000.000 euros sont à présumer comme contribution de l'Etat pour cette première liste d'équipements sportifs du 9^e programme.

Les prévisions budgétaires pluriannuelles fixent les alimentations du fonds d'équipement sportif national comme suit :

- en 2008	5,0 Mio €
- en 2009	5,0 Mio €
- en 2010	23,0 Mio €
- en 2011	25,0 Mio €
- en 2012	26,0 Mio €
- en 2013	6,0 Mio €

En guise de conclusion, il importe de signaler que conformément à l'article 5 de la loi relative au 9^e programme quinquennal, une dotation budgétaire annuelle de l'ordre de 3,5 millions euros est disponible pour subventionner des travaux de moindre envergure pour le maintien et certaines rénovations des installations sportives en place.

Texte du projet de règlement grand-ducal établissant une deuxième partie de projets à subventionner dans le cadre du neuvième programme quinquennal d'équipement sportif

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la loi du 19 décembre 2008 autorisant le Gouvernement à subventionner un neuvième programme quinquennal d'équipement sportif ;

Vu l'avis du Comité olympique et sportif luxembourgeois, organisme central du sport ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

Sur le rapport de Notre Ministre des Sports et après délibération du Gouvernement en Conseil;

A r r ê t o n s :

Art.1er.-Est approuvée la liste ci-après établissant une deuxième partie de projets à subventionner dans le cadre du neuvième programme quinquennal d'équipement sportif :

Nombre	Genre	No	Répartition sur le Territoire	
			Commune(s)	Lieu (x)
2	Centre sportif	9/21	Echternach	Echternach
	Centre sportif	9/22	Esch-sur-Alzette	Ecole "Nonnewisen"
5	Hall multisports	9/23	Bascharage	Bascharage
	Hall multisports	9/24	Differdange	Ecole "Fousbann"
	Hall multisports	9/25	Frisange	Ecole fondamentale
	Hall multisports	9/26	Schuttrange	Munsbach
	Hall multisports	9/27	S.I Ecole Uewersauer	Harlange
3	Hall des sports	9/28	Goesdorf	Dahl
	Hall des sports	9/29	Lintgen	Lintgen
	Hall des sports	9/30	Mamer	Capellen
1	Centre de football	9/31	Ermsdorf/Medernach	Stegen
1	Piscine couverte	9/32	S.I. Sispolo	Parc Hosingen

Art. 2.- Est approuvée la modification ci-après de la liste établissant une première partie de projets à subventionner dans le cadre du neuvième programme quinquennal d'équipement sportif établie par le règlement grand-ducal du 6 juillet 2009:

Nombre	Genre	No	Répartition sur le Territoire	
			Commune(s)	Lieu (x)
17	Ministades*	9/12	Diverses	Divers

* Betzdorf; Bourscheid; Clemency; Colmar-Berg; Dippach; Dudelange; Hoscheid; Kehlen; Koerich; Larochette; Mamer; Mersch; Schuttrange; Syndicat intercommunal SISPOLO (Parc Hosingen); Tandel, Waldbillig; Wellenstein.

Art. 3.- Notre Ministre des Sports et Notre Ministre des Finances sont chargés de l'exécution du présent règlement qui sera publié au mémorial.

Le Ministre des Sports,
Romain Schneider

Le Ministre des Finances,
Luc Frieden

Département ministériel des Sports
9e programme quinquennal d'équipement sportif

Situation des projets mars 2011

N°	Désignation des projets	Observations
----	-------------------------	--------------

1e liste de projets

9/01	Centre sportif Atert	Bertrange	en service
9/02	Centre sportif	Differdange	à l'étude et adjugé
9/03	Centre sportif R. Hartmann	Dudelange	à l'étude
9/04	Centre sportif	Lux-Belair	en service
9/05	Centre sportif	Petange	1e phase (piscine) cloturée, 2e phase (hall sportif) à l'étude
9/06	Centre sportif JP Krier	Soleuvre	travaux en cours
9/07	Hall des sports	Koerich	en service
9/08	Hall des sports	Steinsel	projet retardé
9/09	Centre sportif Op Flohr	Grevenmacher	1e phase (extension stade) en service, 2e phase (hall sp.) incertaine
9/10	Terrain des sports	Niedercorn	en service
9/11	Terrain des sports	Rodange	en service
9/12	Terrains multisports	Divers (17 projets)	en construction
9/13	Centre de tennis	Moutfort	en service
9/14	Hall de tennis	Pétange	en construction (avec centre national de quilles)
9/15	Stand de tir national	Senningerberg	en instance d'approbation, démarrage imminent
9/16	Hall Beachvolley	Esch/Alzette	à l'étude
9/17	Piste de ski nautique	Remerschen	études préliminaires en cours
9/18	Aérodrome	Noertrange	à l'étude
9/19	Piste moto-cross	Bockholtz	travaux en cours
9/20	Centre national de football	Mondercange	en service

Total subsides estimés: 44.500.000 €

2e liste de projets

9/21	Centre sportif	Echternach	adjudication en cours
9/22	Centre sportif (Nonnewisen)	Esch/Alzette	travaux en cours
9/23	Hall multisports	Bascharage	travaux en cours
9/24	Hall multisports	Differdange	travaux en cours
9/25	Hall multisports	Frisange	à l'étude, APS approuvé
9/26	Hall multisports	Munsbach	travaux en cours
9/27	Hall multisports	Harlange	à l'étude, projet définitif approuvé
9/28	Hall des sports	Goesdorf	à l'étude
9/29	Hall des sports	Lintgen	travaux en cours
9/30	Hall des sports	Capellen	travaux en cours
9/31	Centre de football	Ermsdorf/Medernach	à l'étude
9/32	Piscine couverte	Hosingen(SISPOLO)	adjudication en cours

Total subsides estimés: 42.200.000 €

Benevolat am Sport

Campagne Secteur Sport

- Ciblée sur le secteur /dans le cadre de l'Année Européenne du Bénévolat
- Collaboration DMS - COSL
- Axes:
 - Récompense-Reconnaissance
 - Sensibilisation et recrutement

Récompense / Reconnaissance

- Reconstitution de l'opération « Bénévole sportif de l'année »
 - 31 candidats fédéraux
 - Trophée national (1ère, 2e, 3e places)
 - Remise des trophées 24 mars 2011
- Remboursement CASCO
- Carte du bénévole sportif en attente

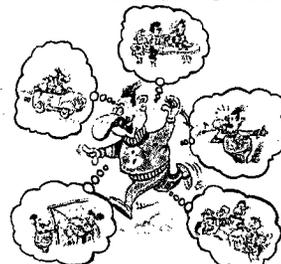
Sensibilisation / recrutement

- Campagne spécifique SPORT préparée par le DMS et le COSL
 - 320 Calicots / 1000 affiches dans installations sportives
 - 25.000 dépliant avec indications assez précises des besoins (sondage auprès des fédérations)
 - Stand Bénévolat /Sport aux grandes occasions
 - Gadgets « Bénévole am Sport »

Campagne SPORT

- Mesures de promotion
 - Inclus dans grandes actions EYV 2011
 - Conférence de presse (3 février)
 - Sites internet (www.sports.lu, www.cosl.lu, www.benevolat.lu)
 - Présence aux grands événements luxembourgeois (Spillfest, Olympiadag, événements majeurs fédérations)

BENEVOLE AM SPORT



MIR BRAUCHEN DECH !

WWW.SPORTS.LU WWW.COSL.LU WWW.BENEVOLAT.LU



Campagne coordonnée par le
 Ministère de la Famille

- ↳ Calendrier d'événements
- ↳ Contributions des différents secteurs
- ↳ Insertion de la campagne Sport

Calendrier des événements

- ↳ 5 décembre: Lancement au niveau européen
- ↳ 15 décembre: Assises du Bénévolat
- ↳ 27 janvier : conférence-débat (maison de l'Europe)
- ↳ 16-19 février: EU-Tour Road-Train
- ↳ 28 avril-7 mai: Forum du Bénévolat
- ↳ Septembre: Evénement Grande Région
- ↳ 5 décembre: cérémonie de clôture avec « Prix du bénévolat »

Road-Train: 16 au 19 février

- ↳ Mercredi 16 : Citoyenneté, Intégration, Action sociale, Santé
- ↳ Jeudi 17 : Environnement, Action locale, Tourisme
- ↳ Vendredi 18 : Culture et Sport
- ↳ Samedi 19 : Secours et sapeurs-pompiers, Coopération, Humanitaire, Jeunesse, monde

Tiers

Vendredi 18 Culture et Sport

- Workshops avec élèves
- Table Ronde avec le Ministre
- Visite et Interviews Sportifs d'élite
- Dia-show Bénévoles sportifs de l'année 2009
- Dia-show bénévole en sport à tous les niveaux

Vendredi 18 Culture et Sport (suite)

- Stand Bénévole en Sport
- Présentation besoins clubs sportifs
- Distribution Flyers et Gadgets
- Sondage sur le bénévolat par Internet



Sondage sur le bénévolat

- www.sport.public.lu
- www.cosl.lu



www.benevolat.lu



Forum du Bénévolat

- ▾ Stand Sport commun DMS / COSL
 - Distribution Flyers et Gadgets
 - Renseignements sur les besoins des fédérations
 - (Animations sélectives pour attirer l'attention)

Wéini ass een Benevole?

Als Bénévole gëtt ugesinn, ween onentgeltlech seng Zäit, säi Wëssen a Kënnen aaneren zur Verfügung stellt.

Firwat brauch de Sport Benevoler?

All déi Arbecht, déi néideg ass fir dat de lëtzebuurger Sport ka funktionnéieren wär onméiglech, wann se misst bezuelt ginn. Benevolat ass eng Traditioun, déi dat mënschlecht am Sport garantéieren hëllef.

**Gëff dem Sport deng Zäit,
däi Wëssen an däi Kënnen**

Qui est considéré comme bénévole?

Est considéré comme bénévole toute personne mettant gratuitement son temps, son savoir et son savoir-faire au service des autres.

Pourquoi le Sport a-t-il besoin de bénévoles?

Toutes les tâches nécessaires au bon fonctionnement du sport ne pourraient pas être assurées financièrement sans l'intervention de bénévoles. Le bénévolat aide à garantir la dimension humaine du sport.

**Donne ton temps, ton
savoir et ton savoir-
faire au sport**



Wat fir eng Hëllef gët gebraucht?

- Encadrement vu Sportler, besonnesch vu Kanner
- Membren am Comité vun engem Veräin
- Fachlech Hëllef am administrative Beräich (Informatik, Comptabilitéit, Webmaster..)
- Logistesche Aufgaben (Buvette, Transport...)
- Arbitre / Juge
- Hëllef bei Grouss-Events

Quelles aides sont sollicitées?

- Encadrement de sportifs (surtout d'enfants)
- Membres du comité d'un club
- Experts dans le domaine administratif (Informatique, comptabilité, site Internet...)
- Tâches logistiques (buvette, transport...)
- Juges et arbitres
- Aides lors de grands événements



BENEVOLE AM SPORT



**MIR BRAUCHEN DECH!
NOUS AVONS BESOIN
DE TOI!**

120.000 Sportlerinnen a Sportler, dorënner 40.000 Kanner a Jugendlecher aus 1500 Sportveräiner brauchen deng Hëllef!

120.000 sportifs dont 40.000 enfants et jeunes licenciés auprès de 1500 clubs sportifs ont besoin de ton aide!

WATGEN



**FIR MËI BENEVOLER
AM SPORT
POUR PLUS DE
BENEVOLES EN SPORT**

Campagne du Département ministériel des Sports,
du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois
et des fédérations sportives luxembourgeoises

www.sports.lu www.cosl.lu

www.benevolat.lu

